

IOTC-2020-CoC17-FL02[F]-BDG

Government of the People's **Republic of Bangladesh**  
**Ministry of Fisheries and Livestock**  
**Department of Fisheries Bangladesh**  
**Matshya Bhaban, Ramna,**  
**Dhaka**  
Bangladesh.  
[www.fisheries.gov.bd](http://www.fisheries.gov.bd)

date : 29.09.2020

M. Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif  
Secrétariat de la CTOI  
Victoria, Seychelles

**Objet : Commentaires sur les questions d'application du Bangladesh**

Référence: Référence CTOI no: 7235, date: 21 juin 2019

Cher M. Christopher O'Brien,

En ce qui concerne l'objet susmentionné, les questions d'application en instance ont été discutées à la dernière session du Comité d'Application de la CTOI (CdA16) tenu en juin 2019 à Hyderabad, en Inde. Premièrement, je souhaiterais vous informer que le système de localisation et de suivi des navires (VTMS) pour les navires de pêche industriels du Bangladesh est désormais inactif en raison de l'interruption de notre projet de développement dénommé Projet de renforcement des capacités marines du Bangladesh. Toutefois, le SSN et l'AIS seront installés sur nos navires de pêche industriels et sur les grands bateaux mécanisés dans le cadre de notre projet soutenu par la Banque Mondiale et dénommé « Projet des pêches marines et côtières durables » qui est en cours.

Deuxièmement, le système de données de capture basé à terre pour les pêches marines dans les régions côtières pour les pêcheries artisanales n'est pas aussi développé. En raison du manque de main d'œuvre, de capacité et de formation, ainsi que de logistique, la gestion des données de capture est faible. Cependant, nous allons désormais renforcer nos capacités pour le système de données de capture basé à terre en développant un plan pour toutes les régions côtières (14) du Bangladesh. En outre, le « Projet des pêches marines et côtières durables » comporte des dispositions visant à développer le système de données de capture basé à terre pour les pêches marines dans les régions côtières et ce processus est en cours.

De plus, la conservation des requins, des tortues marines et des oiseaux de mer, ainsi que d'autre mégafaune, est dûment traitée dans la Loi (de conservation et sécurité) de la faune de 2012. La Loi des pêches marines de 2020 a été présentée au Parlement national pour approbation finale et comporte des dispositions relatives à la conservation de la mégafaune marine. Ainsi, en tant que nouveau membre de la CTOI, nous avons besoin d'un peu de temps pour faire face aux systèmes de déclaration de la CTOI.

À ce titre, je souhaiterais solliciter l'assistance de la CTOI pour le renforcement des capacités en matière de systèmes de collecte et de déclaration des données.

Je vous remercie.

(Quazi Shams Afroz)  
Directeur Général  
Ministère des pêches du Bangladesh  
Tél:+88029562861  
Fax: +88029568393  
Email: [dg@fisheries.gov.bd](mailto:dg@fisheries.gov.bd)